

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sauf convention contraire, écrite et expresse, les présentes conditions générales sont applicables à toutes les offres, commandes, livraisons de produits et prestations de services émanant de La boîte à guillemets et à toutes les conventions conclues entre La boîte à guillemets et le Client.

Les présentes conditions générales priment sur les éventuelles conditions générales du Client, sauf accord exprès, écrit et préalable de La boîte à guillemets.

La boîte à guillemets se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sans notification. Les nouvelles conditions générales modifiées s'appliqueront instantanément, excepté pour ce qui concerne les commandes déjà acceptées par le Client et qui restent régies par les conditions générales en vigueur à la date de la signature du devis/bon de commande.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION

Nom : La boîte à guillemets
représentée par Pascale Van Obberghen
Adresse e-mail : pascale@laboiteaguillemets.com
BCE : Centre de facturation ISIS DIES Scrffs
Adresse de facturation :
Place de l'université 16 – 1348 Louvain-La-Neuve
TVA BE 0457 815 056

ARTICLE 3 : SERVICES/PRODUITS PROPOSÉS

Les services et produits proposés sont décrits sur le site Internet de La boîte à guillemets :
www.laboiteaguillemets.com.

Il s'agit notamment des produits et services suivants :

- Conseils en communication
Ce service inclut notamment, mais pas exclusivement, l'élaboration de plans de communication et l'analyse de supports de communication existants.
- Outils de communication
Ce service inclut notamment, mais pas exclusivement, la rédaction, la révision ou la réécriture de contenus, la mise à disposition de tiers (graphiste, développeur, vidéaste, etc.) nécessaires à la création des outils de communication et la gestion de projet (planifier et gérer le projet avec tous les intervenants).
- Atelier en communication (workshop)

- Mission d'intérim

Mission temporaire à temps plein ou partiel, en vue de renforcer l'équipe de communication du Client ou de remplacer un membre du personnel exerçant une activité dans le domaine de la communication.

ARTICLE 4 : OFFRES, DEVIS ET BONS DE COMMANDE

Les offres et devis de La boîte à guillemets sont établis au cas par cas en fonction de la demande et des exigences du Client. Leur durée de validité est portée à 1 mois, prenant cours le jour de leur communication au Client. Passé ce délai, La boîte à guillemets se réserve le droit d'en modifier le contenu.

Par la signature du devis ou du bon de commande, le Client passe une commande qui est considérée comme ferme et définitive et ne peut être rétractée. En passant commande auprès de La boîte à guillemets, le Client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 5 : PRIX – MODALITÉ DE PAIEMENT – DÉFAUT DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en EUROS (€) et s'entendent TVA non comprises (HTVA).

Les prix repris dans les offres, devis ou bons de commande ne sont contraignants à l'égard de La boîte à guillemets que dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification au projet de référence. Tout travail particulier, supplémentaire ou exécuté dans l'urgence pourra faire l'objet d'une augmentation de tarif.

Sauf stipulation contraire ou conditions particulières figurant dans nos offres, devis et bons de commande, toutes nos factures sont payables dans les 30 jours suivant la date de la facture.

Toute somme due à l'échéance des 30 jours et non réglées à l'échéance contractuelle entraînera de plein droit et sans mise en demeure, la perception d'un intérêt moratoire calculé sur la base d'un taux de 12% par an. Pour tout retard de paiement le Client devra, en sus du montant principal, payer une indemnité fixée forfaitairement à 10% des sommes restant dues avec un minimum de 125,00 € et ce, sans préjudice des intérêts moratoires conventionnels. En cas de retard de paiement, La boîte à guillemets se réserve le droit de suspendre les commandes en cours.

ARTICLE 6 : DÉLAIS DE LIVRAISON ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les délais d'exécution stipulés, le cas échéant, dans le

devis/bon de commande sont maintenus dans la mesure du possible, mais ils ne constituent pas une clause essentielle de la convention entre les parties. Dans l'hypothèse où le Client est en retard pour communiquer à La boîte à guillemets des données nécessaires à l'exécution de sa mission, cette dernière se réserve le droit de modifier le calendrier d'exécution.

Un retard d'exécution ne peut être invoqué par le Client pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir une autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par La boîte à guillemets.

Pour les délais de livraison stipulés, le cas échéant, sur le devis / bon de commande du sous-traitant, se référer aux conditions générales de ventes du sous-traitant. Un retard de livraison ou d'exécution ou une mauvaise qualité du service d'un sous-traitant ne peut être invoqué par le Client pour demander la résolution du contrat reliant le Client et La boîte à guillemets, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir une autre revendication.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

Aucune commande acceptée par le Client ne pourra être annulée par le Client sans l'accord préalable et écrit de La boîte à guillemets.

En cas de résiliation de commun accord, une indemnité de 30% du prix convenu dans le devis / bon de commande signé par le Client sera versée à titre de compensation à La boîte à guillemets.

ARTICLE 8 : DROITS D'AUTEUR – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits d'auteur restent acquis à La boîte à guillemets et ne peuvent être cédés que moyennant un accord écrit. L'exploitation des créations résultant d'une prestation de services de La boîte à guillemets s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du devis / bon de commande. Toute utilisation de création, non prévue au devis / bon de commande doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir. Le Client s'assurera que la réalisation des prestations n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales.

ARTICLE 9 : MENTIONS COMMERCIALES

Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par courrier avec accusé de réception, La boîte à guillemets se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le Client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de La boîte à guillemets ne sera engagée qu'en cas de dol ou de faute lourde. En tout état de cause elle sera limitée à un montant correspondant au prix de la commande litigieuse.

ARTICLE 11 : TRIBUNAL COMPÉTENT ET DROIT APPLICABLES

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit belge.

En cas de litige pour l'application ou l'interprétation des présentes, et en cas d'échec de la résolution amiable, les Tribunaux de Nivelles sont seuls compétents à moins que La boîte à guillemets agissant comme demandeur, ne préfère porter l'action devant tout autre tribunal compétent.